



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DES ACADÉMIES DE CAEN ET ROUEN
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS

A Caen, le 25 septembre 2019

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie – directeurs des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine Maritime,

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du 1^{er} degré,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des collèges et lycées publics et privés,

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'école de l'enseignement public et privé,

Envoi par courrier électronique

Objet : Appel à projets « école verte »

**Inspection
pédagogique régionale**

Affaire suivie par
Marc Dupin
Patrice Favier
IA-IPR sciences de la vie et
de la Terre en charge de la
mission EDD

02 31 30 15 35
02 32 08 91 20

marc.dupin@ac-caen.fr
patrice.favier@ac-rouen.fr

Rectorat
168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

La circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 présentée dans le bulletin officiel n°31 du 29 août 2019 rappelle aux professionnels de l'éducation et de l'enseignement que la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent un enjeu majeur des prochaines décennies. L'école est à la fois un lieu où s'apprend l'engagement et un lieu qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement.

Le premier des cinq paragraphes de la circulaire précise quels grands leviers activer pour faire de nos écoles et établissements des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. Je sais pouvoir compter sur votre inventivité, sur le dynamisme des équipes et des élèves, pour investir ces champs et sortir des sentiers pédagogiques les plus fréquemment empruntés.

Dans cet esprit, le ministère de l'Éducation nationale lance cette année un **concours école verte** destiné à valoriser et récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement. Il est à destination de l'école primaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel et des structures spécialisées. *École verte* a trait aux enjeux de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, par le biais de projets portant, entre autres, sur les économies d'énergie et la lutte contre le gaspillage.



2/3

Je remercie donc celles et ceux d'entre vous qui voudront participer à ce concours en retournant un descriptif du projet conduit dans leur école ou établissement, que ce soit à l'échelle de l'école ou établissement, d'une classe ou d'un club.

Les réponses à cet appel à projet doivent être transmises **avant le 10 avril 2020**, délai de rigueur (destinataires de vos réponses selon les départements : cf annexe), afin de permettre aux responsables académiques de l'EDD de faire une sélection et une communication à la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) respectant les délais fixés. Les projets émanant des diverses académies seront soumis à un jury qui établira le palmarès national le 5 juin, pour la Journée mondiale de l'environnement, en amont du Congrès mondial de l'Union internationale de la nature.

Par avance, je vous remercie de votre engagement pour faire vivre les valeurs de l'EDD et souhaite bonne chance à chaque élève et chaque équipe éducative qui s'engagera dans le concours de *l'École verte*.

La rectrice de la région académique Normandie
Rectrice des académies de Caen-Rouen
Chancelière des universités,

Christine Gavini-Chevet



Les propositions sont à retourner avant le **10 avril 2020** aux correspondants suivants :

3/3

- **Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne**

Madame Aurélie BISCAY, professeure chargée de mission EDD (Éducation au Développement Durable)

aurelie.biscay@ac-caen.fr

- **Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

Monsieur Le Maguer, professeur chargé de mission EDD (Éducation au Développement Durable)

erwann.le-maguer@ac-rouen.fr